



N° 2021-4 / 23 novembre 2021

Industrie Pharmaceutique : Salaires minima conventionnels 2022 **+2,2% à partir du 1^{er} janvier**

La FCE-CFDT a signé l'accord sur les minima conventionnels 2022 dans la CCN de l'Industrie Pharmaceutique (IDCC 176).

Par l'engagement de la FCE-CFDT, les salariés de la branche verront les salaires minima conventionnels revalorisés de **2,2 % à partir du 1^{er} janvier 2022** avec une **garantie du salaire minimum mensuel à 1650 € bruts**, dès que le salarié aura un an d'ancienneté dans l'entreprise.

Dans un contexte national très difficile, **cet accord participe à améliorer le pouvoir d'achat des salariés** de la branche et notamment des plus précaires. Les salariés ont répondu présents pour maintenir l'activité malgré les incertitudes et les risques sur la santé liés à la Covid-19. Pour la FCE-CFDT, il est juste que leurs implications et leurs investissements soient reconnus dans cette période de crise sanitaire, de flambée des prix, d'inflation.

N'hésitez pas à contacter les équipes CFDT pour vérifier dans vos entreprises l'application de la nouvelle grille des salaires minima conventionnels.

Des choix, des actes, rejoignez la CFDT

Coupon Contact CFDT à retourner à :

(Indiquer les coordonnées du syndicat ou de l'équipe syndicale)

- Je souhaite vous rencontrer afin d'obtenir plus d'informations sur la CFDT
 Je souhaite adhérer à la CFDT

Tél :

Mail :

5 BONNES RAISONS D'ADHÉRER À LA CFDT

- Pour ne plus être seul sur son lieu de travail.
- Pour être informé sur ses droits.
- Pour être conseillé sur le plan professionnel et juridique.
- Pour être soutenu par la CFDT et soutenir la CFDT.
- Parce que le orange vous va si bien !



FEDERATION CHIMIE ENERGIE CFDT
 47/49, avenue Simon Bolivar ■ 75019 Paris ■ Tél. : 01 56 41 53 00 ■ Fax : 01 56 41 53 01
 Site internet : www.fce.cfdt.fr / Abonnez-vous à la Newsletter !

